

La situation économique des retraités: nouvelles données, nouvelles priorités

Les transformations démographiques actuelles – dénatalité, vieillissement de la population – rendent nécessaire une réforme des politiques sociales. L'accroissement de la proportion des âgés et la baisse attendue de la population active ont d'ailleurs provoqué partout en Europe des réflexions sur la pérennité des systèmes retraites. La Suisse n'échappe pas à ces réflexions, ainsi que l'ont prouvé les débats de mars dernier aux Chambres fédérales concernant la 11^e révision de l'AVS. Cependant, pour réformer un système aussi fondamental que le 1^{er} pilier, il importe de bien comprendre les conditions de vie des personnes retraitées aujourd'hui et de celles qui, demain, atteindront la retraite. C'est dans ce contexte que l'étude intitulée «La situation économique des actifs et des retraités» a été effectuée.



Philippe Wanner
Université de Genève

La situation financière des personnes retraitées est longtemps restée méconnue. Une revue de la littérature montre en effet l'absence d'informations chiffrées avant la fin des années 1970 (Wanner et Forney, 2008). C'est probablement en raison de ce manque de données que l'image «traditionnelle» du retraité, ne disposant que de peu de moyens, retiré de la vie sociale et ne jouant qu'un rôle économique marginal, est restée profondément ancrée. Cette image a cependant été remise en question

par différentes études récentes: celles de Leu et al. (1997) sur la pauvreté, de Balthasar et al. (2001) sur la situation économique des personnes en âge de retraite et de Moser (2002) sur l'évolution du revenu et de la fortune des contribuables zurichois. Ces études aboutissent au même constat: la situation économique des retraités est plutôt favorable et les risques de pauvreté observés dans cette population sont inférieurs à ceux des actifs.

L'étude présentée ici (Wanner et Gabadinho, 2008) s'inscrit dans la lignée des travaux mentionnés ci-dessus, et accorde une attention particulière à la composition des revenus et

de la fortune des actifs et des retraités, ainsi qu'aux déterminants qui influencent la situation financière des différents groupes formant la population. Elle utilise les données issues des registres fiscaux de cinq cantons (cf. encadré), qui permettent de contourner certaines limites des enquêtes traditionnelles: celles-ci ne touchent pas de manière identique l'ensemble des groupes socioéconomiques, peuvent souffrir du biais de désirabilité sociale (incitant les répon-

Les données fiscales présentent l'avantage, pour l'analyse des conditions de vie des populations, d'être exhaustives et précises et validées par les administrations fiscales cantonales. Nous avons utilisé les données de cinq cantons – Argovie, Neuchâtel, Saint-Gall, Valais et Zurich –, qui couvrent ensemble plus de 20% de la population suisse (761 000 contribuables de 25 ans et plus, 1 490 000 personnes¹). Ces données sont néanmoins soumises à certaines limites, dont les plus handicapantes sont de se référer à la notion de «contribuable» et non de ménage et de fournir des informations financières concernant une seule année (2003). En outre, signalons que les données fiscales informent exclusivement sur les revenus et la fortune. Or, les charges (loyers, frais d'acquisition du revenu, frais de santé, de formation, etc.) déterminent également la situation de vie des contribuables. Enfin, en ce qui concerne la prévoyance professionnelle, nous ne disposons d'informations que sur les rentes reçues (et non les prestations en capital, qui sont le plus souvent intégrées dans la fortune sous forme de placements financiers ou immobiliers).

¹ Pour le canton de Zurich, seules 24 communes étaient disponibles.

dants à répondre en fonction des normes et attentes sociales) et d'imprécisions dans l'estimation du niveau de revenu et de la fortune.

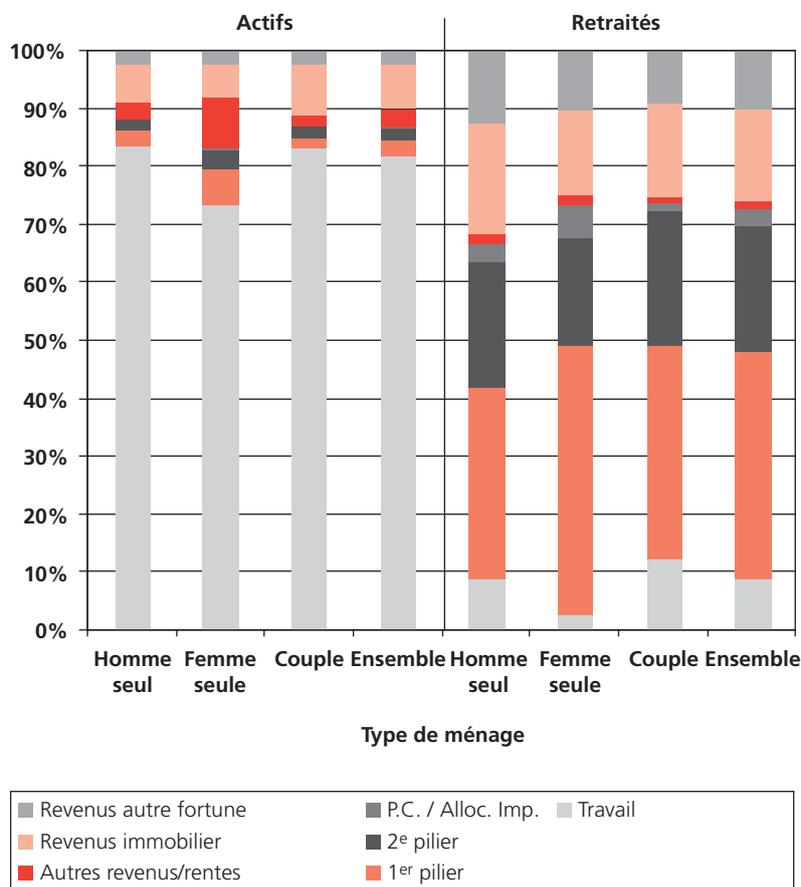
Dans cet article, nous présentons quelques-uns des principaux résultats pour les personnes retraitées. Dans une première étape, nous décrivons les modes de constitution du revenu et mettant en particulier en évidence les variétés des situations observées chez les retraités; dans une seconde partie, la fortune des retraités sera détaillée. A partir de ces résultats, quelques réflexions prospectives seront présentées.

La constitution des revenus des retraités

Contrairement aux actifs, qui puisent l'essentiel de leurs revenus d'une activité professionnelle, les retraités en Suisse bénéficient de quatre sources de revenus pouvant jouer un rôle significatif sur le niveau de vie: (1) les rentes de 1^{er} pilier fournissent dans l'ensemble 40% des revenus totaux des retraités; (2) les rentes de 2^e pilier dont l'apport moyen est de l'ordre de 20% du revenu total; (3) les revenus de la fortune (30%) et (4) les revenus de l'activité professionnelle (10%, **G1**). Ensemble, ces quatre sources contribuent à un revenu médian des rentiers de 52100 francs (contre 77200 francs pour les actifs), valeur qui atteint 71300 francs pour les couples, 46250 francs pour les hommes vivant seuls et 37600 francs pour les femmes vivant seules.

Les données fiscales informent plus en détail sur ces quatre sources de revenus. **Les rentes vieillesse du 1^{er} pilier** sont versées à la quasi-totalité des retraités, mais elles sont plafonnées à un montant proche du seuil généralement admis de pauvreté. Cependant, rares sont les retraités ne disposant que de ces rentes pour vivre: au total, moins de 3% des contribuables retraités (4% des personnes vivant seules, 1% des

Contribution moyenne des différents types de revenus au revenu total des contribuables, selon la catégorie de contribuables et la situation familiale **G1**



Source: Registres fiscaux.

couples) ne disposent que de la rente vieillesse et éventuellement d'une prestation complémentaire. La grande majorité des retraités tire ainsi profit d'autres sources de revenus.

En particulier, 57% des retraités disposent d'une **rente de la prévoyance professionnelle** (63% des couples, 51% des femmes vivant seules et 53% des hommes vivant seuls). Ces proportions sous-estiment certainement la couverture des 2^e/3^e piliers: en effet, pour obtenir un taux de couverture exact, il faudrait prendre en compte les contribuables ayant perçu leur caisse de pension sous la forme d'un capital.

Les **revenus de l'activité** concernent pour leur part un tiers des contribuables âgés de 65 à 69 ans.

Les proportions de bénéficiaires de tels revenus sont plus élevées chez les hommes (39% pour ceux vivant en couple et 32% pour ceux qui vivent seuls) que chez les femmes (19%). L'activité professionnelle en post-retraite est en règle générale limitée à quelques heures par semaine, la médiane du revenu du travail n'atteignant pas 10000 francs. Cependant, des différences considérables s'observent d'un contribuable à l'autre, et 10% des hommes actifs après la retraite perçoivent plus de 70000 francs annuels.

Enfin, la quasi-totalité des contribuables tirent profit d'un **revenu de la fortune**, qui peut prendre des valeurs diverses (de quelques francs à plusieurs dizaines de milliers de

Quelques indicateurs du revenu des retraités

T1

	Hommes seuls	Femmes seules	Couples	Total
Retraités ne disposant que de prestations de 1^{er} pilier (AVS, prestations complémentaires, allocations pour impotents), pas de fortune	4,4%	4,0%	1,2%	2,8%
Retraités disposant à la fois de l'AVS et d'une rente de prévoyance professionnelle	53,3%	51,3%	63,0%	56,7%
Retraités de 65-69 ans bénéficiant d'un revenu professionnel	32,1%	19,2%	39,0%	32,1%

Source: Registres fiscaux.

francs). Les revenus de la fortune pour l'année sous étude (2003) ne reflètent pas forcément le long terme, les taux d'intérêts des comptes d'épargne étant relativement faibles durant cette année (entre 0,5% et 1%) et les performances boursières assez modestes. En outre, le revenu de la fortune immobilière repose sur le concept de la valeur locative – qui ne s'accompagne pas d'un flux financier – et peut varier d'une année à l'autre en fonction des charges (travaux de rénovation par exemple). Malgré ces réserves, on peut observer que la fortune est généralement rémunératrice de revenus pouvant parfois être importants. Ensemble, le revenu de la fortune mobilière et immobilière représente près de 30% du revenu total des retraités, contre moins de 10% pour les actifs. Au total, 53% des contribuables retraités (67% des couples, 47% des hommes seuls et 39% des femmes seules) disposent d'un patrimoine immobilier, tandis que plus de neuf contribuables sur dix déclarent un revenu de la fortune mobilière.

Un essai de typologie des modes de constitution du revenu

Afin de mieux cerner la situation financière des retraités, une classification peut être établie à partir d'une procédure statistique (méthodes dites de *cluster analysis*²). Celle-ci définit six catégories distinctes de rentiers (clusters 1 à 6), dont les effectifs et les revenus moyens sont représentés au **G2**.

L'analyse permet de distinguer en particulier deux catégories (clusters 2 et 1) qui regroupent ensemble 71% des rentiers – principalement les plus âgés –, et quatre autres catégories (clusters 5, 6, 4, 3), plus marginales, qui représentent autant de nouveaux modes de constitution du revenu chez les retraités les plus jeunes. Elle oppose donc une situation «classique» à une situation encore minoritaire, mais émergente dans les nouvelles générations retraitées.

Les deux premières catégories montrent un apport important du 1^{er} pilier, qui représente 60% du revenu total, dans la constitution du revenu. Le premier cluster se distingue par un revenu total moyen de l'ordre de 35 000 francs constitué par le 1^{er} pilier, avec en particulier un apport non négligeable des prestations complémentaires (11% du revenu total). Dans ce groupe, 45% des contribuables bénéficient d'une rente 2^e/3^e pilier, mais le montant reçu est relativement faible (environ de 5 000 francs en moyenne). Quelque 72% des membres de ce

cluster sont des femmes seules et 18% des hommes seuls, les octogénaires et nonagénaires étant par ailleurs surreprésentés. Le deuxième cluster regroupe les contribuables vivant en majorité en couple (85%), disposant de revenus moyens, mais fréquemment propriétaires. Dans ce groupe, les revenus de la fortune contribuent à 23% des revenus totaux.

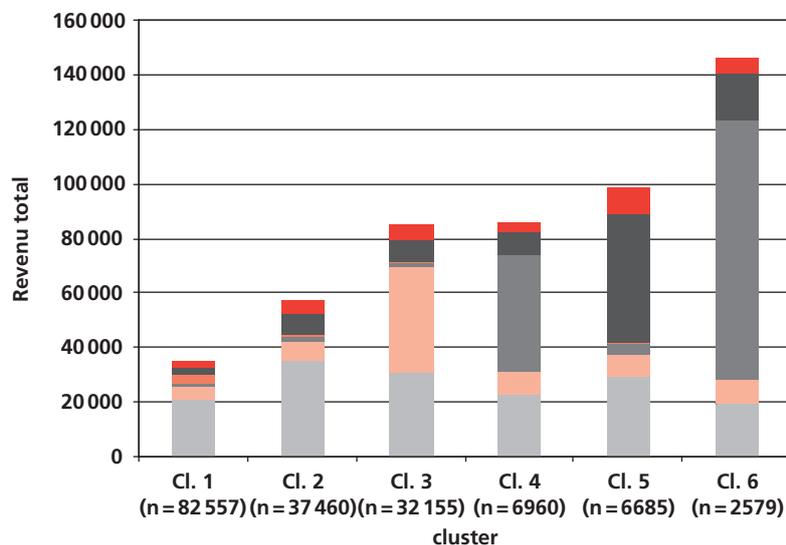
La troisième catégorie, par ordre croissant de revenus (cluster 3), regroupe 19% des contribuables retraités. Elle est constituée des rentiers bénéficiant d'un apport élevé du 2^e ou 3^e pilier. Dans ce cluster figurent essentiellement des couples (65%), mais aussi des personnes seules qui ont pu constituer une prévoyance vieillesse importante, qu'ils perçoivent sous la forme d'une rente. Le revenu moyen de ce groupe de retraités est supérieur à 80 000 francs.

Les trois dernières catégories sont moins fréquentes, puisqu'elles regroupent ensemble moins de 10% de la population. Deux de ces catégories sont constituées de rentiers tirant l'essentiel de leur revenu de l'activité professionnelle (50% du revenu pour le cluster 4, 65% pour le cluster 6). Il s'agit principalement de jeunes retraités, non encore totalement retirés du marché du travail. La troisième catégorie montre pour sa part un fort apport du revenu de la fortune immobilière (48%, cluster 5). Les Saint-Gallois sont surreprésentés dans ce groupe (**T1**).

L'analyse par classification met ainsi clairement en évidence l'hétérogénéité qui caractérise les retraités et les différentes voies pour se constituer un revenu après la retraite. Pour près de deux contribuables sur trois cependant – principalement les retraités veufs des deux sexes –, le 1^{er} pilier constitue une contribution prépondérante dans le revenu total. Le revenu du travail concerne pour sa part principalement les plus jeunes des retraités, tandis que les couples bénéficient plus fréquemment d'une rente élevée de 2^e/3^e pilier ou de revenus de la propriété.

2 La méthode d'analyse de classification partitionne des données en classes (cluster) en fonction des caractéristiques de chaque individu. L'objectif d'une telle analyse est de regrouper des individus qui sont proches, tout en maximisant la distance entre les groupes ainsi créés (cf. Anderberg M.R. [1973], *Cluster Analysis for Applications*, New York: Academic Press, Inc.).

Répartition des contribuables en six groupes, résultats d'une analyse de classification. Composition du revenu moyen de chacun des six groupes. G2



Source: Registres fiscaux. Note: Afin de représenter des valeurs moyennes interprétables, quelques cas extrêmes ont été retirés.

Le niveau de la fortune des retraités

Ainsi qu'il a été précédemment mentionné, le revenu de la fortune contribue de manière importante au revenu des retraités, tandis qu'il joue un rôle plus marginal sur le revenu des actifs. Les différences observées entre actifs et retraités s'expliquent par le fait que les premiers présentent une fortune brute médiane inférieure à 300 000 francs, tandis que les seconds sont à environ 100 000 francs en valeur médiane (T2). Au total, 13% des retraités, et même 19% des couples, sont millionnaires selon le critère de la fortune brute.

La valeur médiane atteint même 375 000 francs pour une personne de 65-69 ans. Pour un contribuable de 75-79 ans, la fortune brute médiane reste supérieure à 300 000 francs. A 85-89 ans, elle est de 229 000 francs, soit une valeur pratiquement identique à celle observée chez les contri-

buables âgés de 45 et 49 ans. Ainsi que l'a montré Moser (2006), le phénomène de «désépargne» des personnes âgées, qui puiseraient dans la fortune accumulée au cours de leur vie pour financer leur retraite, ne semble pas se vérifier en Suisse.

Le niveau de la fortune nette – qui représente la valeur du patrimoine après déduction des dettes (hypothécaires ou autres) – se situe, pour les retraités et contrairement aux actifs, à un niveau très légèrement inférieur à la fortune brute: en d'autres termes, le niveau d'endettement des retraités est plutôt faible, plus faible en tous les cas que celui des actifs. Cela s'explique certainement par le fait que les biens immobiliers, possédés depuis plus longtemps, sont en grande partie remboursés et ne sont dès lors plus financés par des hypothèques.

Les différences en termes de fortune observées entre actifs et retraités sont spectaculaires. Elles doivent cependant être interprétées en ayant

à l'esprit la spécificité des données fiscales, qui recensent l'ensemble des biens appartenant aux contribuables. Ainsi figure le patrimoine immobilier dont la valeur fiscale peut être de plusieurs centaines de milliers de francs, sans pour autant être une garantie face à la pauvreté. Par ailleurs, une question essentielle qui ressort de la lecture des différences entre actifs et retraités est liée aux possibilités d'accroissement de la fortune des plus jeunes générations. Celles-ci vont-elles stagner à un niveau de fortune inférieure à celle de leurs parents, ou vont-elles à leur tour constituer, au gré de leur vie, par l'épargne ou les héritages, un patrimoine aussi élevé que celui qui caractérise les jeunes retraités?

Conclusions: pistes pour la prévoyance sociale

La réponse à cette question est essentielle pour la formulation des politiques sociales, et plus particulièrement de politiques vieillesse, adaptées à la situation financière de la population. La situation des quinquagénaires et sexagénaires est aujourd'hui très favorable, ainsi que le montre le G3: les proportions de contribuables qui disposent de faibles ressources financières³ sont particulièrement faibles (moins de 10%) entre 55 et 59 ans, et plus élevés aux deux extrémités de la vie adulte. Pour les plus jeunes des retraités, cette proportion atteint 12%, elle passe à 15% pour les retraités âgés de 75 à 79 ans et 18% pour les 85-89 ans. Ainsi, les «nouveaux» retraités apparaissent moins concernés par les risques de pauvreté que les plus anciens d'entre eux. Les personnes nées durant la Seconde Guerre mondiale sont arrivées sur le marché du travail dans une période de forte croissance et une large majorité des

³ Soit moins de 30 600 francs annuels pour une personne ou moins de 45 900 francs pour un couple, en considérant le revenu total et 5% des actifs rapidement mobilisables.

Indicateurs de la fortune brute et nette (après déduction des dettes) des contribuables, selon la catégorie de contribuables

T2

	Hommes seuls		Femmes seules		Couples		Ensemble	
	Brute	Nette	Brute	Nette	Brute	Nette	Brute	Nette
Ensemble								
– Médiane	55 900	28 000	63 300	42 500	335 900	90 000	151 300	53 500
– 1 ^{er} quartile	5 900	0	8 800	4 200	51 400	3 000	15 900	2 000
– 3 ^e quartile	300 000	146 000	280 500	189 800	603 800	331 000	468 200	244 200
Actifs								
– Médiane	43 300	20 300	32 600	20 000	305 400	48 300	98 500	29 000
– 1 ^{er} quartile	4 600	0	4 200	200	31 000	0	10 000	0
– 3 ^e quartile	249 400	105 000	174 100	88 100	561 100	220 600	423 800	150 000
Retraités								
– Médiane	242 600	191 500	179 100	151 300	430 800	332 600	295 200	232 400
– 1 ^{er} quartile	45 400	34 400	35 800	31 000	187 600	128 700	77 600	59 900
– 3 ^e quartile	598 200	508 300	438 600	388 900	788 700	664 100	621 000	528 400

Source : Registres fiscaux.

* Par hommes seuls et femmes seules, on entend les contribuables masculins ou féminins.

membres de cette génération ont bénéficié de cette situation pour accroître les revenus du travail, épargner et augmenter le niveau de fortune. Un autre facteur expliquant la situation privilégiée des personnes en âge de passer à la retraite est probablement l'introduction de la LPP, qui déploie progressivement ses effets.

Dans un contexte de vieillissement démographique, qui imposera nécessairement une réforme du 1^{er} pilier, cette situation rend pressante la discussion sur le futur de l'AVS. Il n'est en effet pas certain que les conditions financières des quinquagénaires et sexagénaires se maintiennent. La situation actuelle pousse donc à établir de nouvelles priorités d'action, qui devraient dépasser le modèle actuel d'une solidarité allant des actifs vers les retraités.

Les plus jeunes générations, âgées aujourd'hui de moins de 45 ans, présentent en effet de plus faibles niveaux de richesses que les retraités, et certains groupes présentent même des revenus inférieurs à ceux des retraités, ce qui entraîne bien entendu de forts taux de pauvreté. Pour ces générations, la monoparentalité ou un nombre élevé d'enfants représentent des facteurs identifiés de risque

de pauvreté. La réflexion sur des politiques sociales devrait pour cette raison également prendre en compte la situation de vie de chaque génération qui compose la population.

Références bibliographiques

Balthasar A. et al. (2003), *Der Übergang in den Ruhestand – Wege, Einflussfaktoren und Konsequenzen*. Berne: Office fédéral des assurances sociales.

Leu R. E., Burri S., Priester T. (1997): *Lebensqualität und Armut in der Schweiz*, Berne: Haupt.

Moser P. (2002), *Alter, Einkommen und Vermögen. Eine Analyse der Zürcher Staatssteuerstatistik*

1999. Statistisches Amt des Kantons Zürich 23/2002.

Wanner P., Forney Y. (2008), *Viellir en Suisse, 1900-2000. La lutte contre la mort et ses conséquences individuelles et sociétales*. Québec, AUF (sous presse).

Wanner P., Gabadinho A. (2008), *La situation économique des actifs et des retraités*. Berne: Office fédéral des assurances sociales.

Philippe Wanner, professeur, Laboratoire de démographie et d'études familiales, Université de Genève.

Mél: Philippe.Wanner@ses.unige.ch

Proportion de contribuables présentant un risque de faibles ressources financières, selon l'âge

G3

